

**MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)**  
**CANTON DE BOUSSIÈRES**  
**ARRONDISSEMENT DE BESANÇON**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 28 MARS 2014 A 19H30**

*Membres en Exercice : 19*

*Date de Convocation : 24/03/2014*

*Date d’Affichage :*

*- de la Convocation : 24/03/2014*

*- du Compte- rendu :*

L’an deux mille quatorze, le vingt huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire sortant M. Jean-Pierre TAILLARD, puis par M. Alain PARIS, Maire nouvellement élu.

Présents : M. AUBRY P., Mme BERNABEU M.J., MM. BILLOT J.P., DELMOTTE L., Mmes ESSERT S., GERARD A., HUMBERT A., M. JOUFFROY B. Mme ROY L., MM. LEMAIRE R., LOUALI M.T., Mmes MAZLOUMIDES D, MULIN B., MM. PARIS A., PERRIN Y., Mme PIQUARD B., M. RAMBOZ M., Mme ROBERT M.C.,

Absent représenté : M. GODARD J., représenté par M. RAMBOZ M.

Secrétaire de Séance : M. PERRIN Y.

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

### **ELECTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES**

*Appel des conseillers et installation du conseil municipal.*

*Election du Maire.*

*Choix du nombre de postes d’adjoints et de conseillers délégués.*

*Election des adjoints et conseillers délégués.*

### **DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE**

*01 – Délégations données au maire par le conseil.*

*02 – Délégations données aux adjoints et conseillers délégués.*

### **REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS**

*01 – Indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers délégués.*

### **REPRESENTATION ET DELEGATIONS**

*01 – Représentation dans les instances externes.*

*02 – Affectation des élus dans les commissions officielles*

## I. ELECTION DU MAIRE, DES AJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

### Appel des conseillers et installation du conseil municipal

Le Maire sortant Jean-Pierre TAILLARD, installe le nouveau conseil municipal.

### Election du Maire

#### Délibération 2014/42

Sous la présidence du doyen d'âge Robert LEMAIRE, il est procédé à l'élection du Maire

Candidats : M. GODARD Joël  
M. PARIS Alain

- M. GODARD Joël	4 voix
- M. PARIS Alain	14 voix
	1 blanc

Monsieur Alain PARIS est élu Maire.

### Choix du nombre de postes d'adjoints et de conseillers délégués

Le nouveau Maire élu Alain PARIS propose 5 Adjoints et 3 conseillers délégués. Par 17 voix pour et 2 abstentions, il est procédé au vote.

### Election des adjoints et conseillers délégués

#### Adjoints

Liste des candidats : M. AUBRY Patrick  
Mme BERNABEU Marie-Jeanne  
M. PERRIN Yohann  
Mme ESSERT Sylvia  
M. JOUFFROY Bernard

Vote : 15 voix pour la liste AUBRY Patrick  
4 blancs

M. AUBRY Patrick élu 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme BERNABEU Marie-Jeanne, élue 2<sup>ème</sup> Adjoint  
M. PERRIN Yohann, élu 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme ESSERT Sylvia, élue 4<sup>ème</sup> Adjoint  
M. JOUFFROY Bernard, élu 5<sup>ème</sup> Adjoint

#### Conseillers délégués

Liste des candidats : Mme GERARD Aurélie  
M. DELMOTTE Laurent  
Mme HUMBERT Anne

Vote 14 voix pour et 5 blancs

Mme GERARD Aurélie, élue 1<sup>ère</sup> conseillère déléguée  
M. DELMOTTE Laurent, élu 2<sup>ème</sup> conseiller délégué  
Mme HUMBERT Anne, élue 3<sup>ème</sup> conseillère déléguée

## **II. DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE**

### **II.1 – Délégations données au maire par le conseil**

#### **Délibération 2014/43**

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, donne délégation au Maire pour :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
2. Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
3. Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinées au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
6. Passer les contrats d'assurance.
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
9. Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.
10. Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4.600 Euros.
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
13. Demander la création de classes et décider, après délibération du Conseil, de la réalisation de locaux dans les établissements d'enseignement.
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
15. Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la commune en est titulaire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

16. Intenter, au nom de Commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
18. Donner en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
19. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
20. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.
21. Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.
22. Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

## **II.2 – Délégations données aux adjoints et conseillers délégués**

### **Délibération 2014/44**

<b>Délégation</b>	<b>Nom</b>	<b>Compétences</b>
Maire	PARIS A.	
Adjoint 1	AUBRY P.	Urbanisme, PLU, DUP, habitat, cimetière
Adjoint 2	BERNABEU MJ.	Finances, budgets, intercommunalité
Adjoint 3	PERRIN Y.	Bâtiments, patrimoines bâti et naturel, forêts, scolaire-périscolaire
Adjoint 4	ESSERT S.	Petite enfance, jeunesse, culture, loisirs
Adjoint 5	JOUFFROY B.	Voiries, réseaux, pilotage cantonniers et chantiers
Conseiller délégué 1	GERARD A.	PLU, DUP, foncier, juridique, mobilités et PMR
Conseiller délégué 2	DELMOTTE L.	Scolaire-périscolaire, action sociale, solidarité, intergénérationnel, vivre ensemble, communication
Conseiller délégué 3	HUMBERT A.	Sport, vie associative, développement durable

### **III. REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS**

#### **III.1 – Indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers délégués**

##### **Délibération 2014/45**

Le Maire informe l'assemblée des taux et de l'enveloppe pour les indemnités du maire, des adjoints et conseillers délégués :

Indemnités du Maire M. PARIS Alain 40 % de l'indice 1015

##### **Adjoints :**

1 <sup>er</sup> Adjoint	M. AUBRY Patrick	16 % de l'indice 1015
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme BERNABEU Marie-Jeanne	12 % de l'indice 1015
3 <sup>ème</sup> Adjoint	M. PERRIN Yohann	12 % de l'indice 1015
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme ESSERT Sylvia	12 % de l'indice 1015
5 <sup>ème</sup> Adjoint	M. JOUFFROY Bernard	12 % de l'indice 1015

##### **Conseillers délégués :**

Conseiller délégué 1	Mme GERARD Aurélie	7 % de l'indice 1015
Conseiller délégué 2	M. DELMOTTE Laurent	7 % de l'indice 1015
Conseiller délégué 3	Mme HUMBERT Anne	7 % de l'indice 1015

Vote : 15 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

La date de prise d'effet des indemnités : 1<sup>er</sup> avril 2014.

### **IV. REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS**

#### **IV.1 – Représentation dans les instances externes**

##### **Délibération 2014/46**

##### **Délégués au Syndicat du Val de l'Ognon**

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer les représentants au Syndicat du Val de l'Ognon.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions désigne :

- Monsieur Bernard JOUFFROY, titulaire
- Monsieur Jean-Pierre BILLOT, suppléant

pour représenter la Commune au Syndicat du Val de l'Ognon.

##### **Délibération 2014/47**

##### **Délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue**

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer les représentants au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions désigne :

- Monsieur Bernard JOUFFROY, titulaire
- Monsieur Jean-Pierre BILLOT, suppléant

pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue

### **Délibération 2014/48**

#### **Délégués à l'AUDAB ( Agence d'urbanisme de l'Agglomération du Grand Besançon**

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un représentant à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération du Grand Besançon.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions désigne :

- Madame Brigitte MULIN, titulaire
- 

pour représenter la Commune à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération du Grand Besançon.

### **Délibération 2014/49**

#### **Délégués au CAUE (Conseils d'architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)**

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer les représentants aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions désigne :

- Madame Brigitte MULIN, titulaire
- Monsieur Mounir-Tant LOUALI, suppléant

pour représenter la Commune aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

### **Délibération 2014/50**

#### **Délégués au Syndicat de la Perception de Saint-Vit**

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer les représentants au Syndicat de la Perception de Saint-vit.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions désigne :

- Madame Marie-Jeanne BERNABEU, titulaire
- Madame Marie ROBERT, suppléant

pour représenter la Commune au Syndicat de la Perception de Saint-Vit.

### **Délibération 2014/51**

#### **Délégué à ARS (conseil de surveillance CSHLDJW)**

Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu d'élire un représentant au sein du Conseil de surveillance CSHLDJW.

Candidat : Monsieur Alain PARIS, Maire

Les conseillers, par 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions élisent Monsieur PARIS Alain pour représenter la Commune au sein du Conseil de surveillance CSHLDJW.

## **Délibération 2014/52**

### **Délégué auprès du CNAS**

Le Conseil Municipal est chargé de désigner un délégué, représentant les élus de la commune auprès du CNAS (Centre Nationale d'Action Social de la Fonction Publique).

Les conseillers, par 15 voix pour, 1 contre et 3 abstentions élisent Monsieur DELMOTTE Laurent.

Un autre délégué, représentant les personnels sera élu par les personnels.

Ces délégués sont élus pour une durée de 6 ans, renouvelable à chaque échéance municipale. Ils seront invités, chaque année, à participer à l'Assemblée Départementale du CNAS

## **IV.1 – Affectation des élus dans les commissions officielles**

### **Délibération 2014/53**

#### **Délégués au CCAS**

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer les représentants au Centre Communal d'Action sociale

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

- Monsieur Laurent DELMOTTE, titulaire
- Madame Marie ROBERT, titulaire
- Madame Aurélie GERARD, titulaire
- Madame ROY Laetitia, titulaire
- Madame HUMBERT Anne, suppléante
- Madame PIQUARD Brigitte, suppléante
- Madame ESSERT Sylvia, suppléante
- Monsieur GODARD Joël, suppléant

### **Délibération 2014/54**

#### **Délégués à la commission d'attribution des marchés publics**

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer les représentants à la commission d'attribution des marchés publics.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

- Monsieur Alain PARIS, Président
- Monsieur Bernard JOUFFROY, titulaire
- Monsieur Yohann PERRIN, titulaire
- Monsieur Patrick AUBRY, titulaire
- Madame Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante
- Monsieur Robert LEMAIRE, suppléant
- Monsieur Joël GODARD, suppléant

## **Délibération 2014/55**

### **Délégués pour la révision des listes électorales**

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer six délégués pour la commission concernant la révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

- Monsieur Jean-Pierre BILLOT, titulaire
- Madame Brigitte PIQUARD, titulaire
- Madame ROY Laetitia, titulaire
- Monsieur Mounir-Tant LOUALI, suppléante
- Madame Marie ROBERT, suppléante
- Madame Danielle MAZLOUMIDES, suppléant

## **Délibération 2014/56**

### **Commission des impôts locaux**

Le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de proposer 6 conseillers pour siéger à la commission des impôts locaux. Ultérieurement, 18 personnes extérieures au conseil municipal devront également être proposées. Ensuite, les services des Impôts choisiront 12 personnes sur les 24 pour siéger à cette commission.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions désigne :

- Monsieur Patrick AUBRY, titulaire
- Monsieur Bernard JOUFFROY, titulaire
- Monsieur Michel RAMBOZ, titulaire
- Madame Marie-Jeanne BERNABEU suppléante
- Monsieur Robert LEMAIRE, suppléant
- Monsieur Joël GODARD, suppléant

***L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h00.***

***Le Maire***

***Alain PARIS***